

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Slalom régional de Thiérache

Ville de Sains Richaumont

Le Dimanche 9 Juin 2019

Suivez les rallyes et les épreuves du comité régional sur le site Internet du comité :

www.sportautonord.com

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Comités Régionaux.

L'Association Sportive Automobile Du Detroit (01/12) Organisateur administratif organise le 9 Juin 2019 avec le concours de la ville de Sains Richaumont (02120) sous le patronage du Thiérache Auto Club :

Un slalom dénommé : Slalom régional de Sains Richaumont

Cette épreuve compte pour la coupe de France des slaloms 2019 et le championnat de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France

Le présent règlement a été approuvé par :

Le Comité Régional Nord Picardie sous le numéro **1219** en date du **06/05/2019** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **345** en date du **06/05/2019**

Comité d'Organisation
Président : Hosson Jean-Pierre
Secrétariat:
Adresse : 3 route de Marle 02140 VERVINS
Téléphone : 03 23 98 01 29
Fax : 03 23 98 05 21
Permanence : 06 12 37 98 33

Organisateur technique

Nom : THIERACHE AUTO CLUB

Adresse : Avenue du General de Gaulle 02500 HIRSON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

CLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires sportifs			
Président	Jean-François Rousselle	2589	01/12
Membres	Grenier Patrick	220147	01/12
Membres	Jean philippe Bacq	5147	01/02
Direction de course	Joël Tassier	143975	01/16
Directeur de course DC adjoint	Pichelin Martine	18416	01/11
Chargés des relations avec les concurrents	Richet Patricia	1591	
01/01			
Médecin chef	Urlicie Frédéric	228788	01/16
Chronométrateur	Aurélie Boivent	250479	01/16

Commissaires techniques	Responsable	Jean Michel Desse	4031	01/12
membres		Michel Lebeau	8842	01/01
		Regis Thilmany	110645	01/11
		Yoann Descamps	22363	01/12
Classements		Comité Nord Picardie		
Responsable des commissaires				
Speaker				
Photocopies	Affichage			

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le Mardi 4 Juin 2019 à minuit.

Publication de la liste des engagés : au début des vérifications administratives

Vérifications administratives : le dimanche 9 Juin 2019 de 7h30 à 9h30 heures

Lieu : **Ambulances Gilles Rigo** 02120 Sains Richaumont. **Coordonnées GPS 49°49'25.5"N 3°42'19.2"E**

Vérifications techniques : le dimanche 9 Juin 2019 de 7h45 à 9h45 heures

Lieu Ambulances Rigo **Coordonnées GPS 49°49'25.5"N 3°42'19.2"E** à Sains Richaumont 02120

Réunion du Collège des Commissaires Sportif : le Dimanche 9 Juin 2019 à 9 heures

Lieu : **Mairie de Sains Richaumont**

Lieu d'affichage officiel : A proximité du podium départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : a l'issus des vérifications administratives et techniques

1 Essai chronométré obligatoire : le dimanche 9 Juin 2019 à partir de 8h30 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : a l'issus de l'essai chronométré obligatoire.

4 Manche de Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 9 Juin à partir de 10h30 heures
- 2^{ème} manche 3^{ème} manche et 4^{ème} manche à partir de 13h30 heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 9 Juin 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : parc concurrent

Remise des prix le dimanche 10 Juin 2018 à 19h00 heures, lieu Salle D'Aumale 02500 HIRSON

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage Lebeau idee

Route de lemé

02120 Sains Richaumont

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maxi €.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures.45

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : aucun

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

TAC- PROISY Emmanuel

3 Rue Jean Louis DAVID

02120 SAINS RICHAUMONT

Tel / Fax 03 64 17 65 86 ou 06.84.95.89.70

Permanence : 06 12 37 98 33

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 4 Juin 2019 à minuit

Les frais de participation sont fixés à 84 €

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, téléphone ou fax avant la fin des vérifications pour obtenir le remboursement des frais de participation.

S'il a pris le départ de l'essai et est victime d'une casse mécanique ou d'un abandon, il ne pourra prétendre à être remboursé de ses droits d'engagement ; si la double- monte n'a pas participé à cet essai elle, et elle seule sera remboursée.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 15 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Groupe		Classe	Cylindrée
F2000			
	F2000	F2000 1	de 0 à 1400
		F2000 2	+ 1400 à 1600
		F2000 3	+ 1600 à 2000
FC - FS			
	FC / FS	FC / FS 1	de 0 à 1300
		FC / FS 2	+ 1300 à 1600
		FC / FS 3	+ 1600 à 2000
N / FN			
	N/FN	N / FN 1 – R 1A	de 0 à 1400
		N / FN 2 – R 1B	+ 1400 à 1600
		N 2 Série	
		N / FN 3	+ 1600 à 2000
		N / FN 4	2000
A / FA			
	A/FA	A / FA 1	de 0 à 1400
		A / FA 2 – R 2B – R 3T	+ 1400 à 1600
		A / FA 3 – R 2C – R 3C – R 3D	+ 1600 à 2000
		A / FA 4 – R 4	2000
GT DE SERIE			
		GT 1	de 0 à 2000
		GT 2	2000
CM / CNF / CN			
CNF/CN : Classes confondues	CM (1)	CM	CM1 + CM2 de 0 à 1003
	CNF	CNF 1	de 0 à 1600
		CNF 2	+ 1600 à 2000
	CN	CN 1	de 0 à 1600
		CN 2	+ 1600 à 2000
D / E			
	D / E	D / E 1	de 0 à 1300 + Campus
		D / E 2	+ 1300 à 1605
		D / E 3	FF - F3B
		D / E 7	FR

(1) CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.

CM 2: Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1. Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

LOISIR

Sont admises à participer les voitures du groupe Loisir sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition (les voitures du groupe Loisir ne devront pas apparaître au classement général).

FOL'CAR

Sont admises à participer, les voitures de Fol'Car, conformes à la réglementation technique Fol'Car en possession d'un passeport technique A4, sans marquer de points à la Coupe de France des Slaloms. Un classement séparé et distinct devra être établi à l'issue de chaque compétition. Les voitures de Fol'Car ne devront pas apparaître au classement général.

- Classe 1 jusqu'à 1400 cm³
- Classe 2 + de 1400 à 1600 cm³
- Classe 3 + de 1600 à 2000 cm³

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de côte et Slalom

Voitures fermées, Groupes CM et GTTS, niveau sonore maximal : **105 dB A maxi**

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : **110 dB A maxi**

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées /parcours précédents.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications
- Publicité optionnelle sera précisée par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le slalom régional de Thiérache a le parcours suivant (voir plan en annexe)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Longueur du parcours 1500 mètres.

Départ : voir plan

Arrivée : voir plan

Attention la route de course est matérialisée par des chicanes, sortir de la trajectoire/ chicane équivaut à ne pas respecter la route de course donc exclusion de la manche.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé à Place des Prêlets 02120 Sains Richaumont

Le parc concurrent sera accessible à partir de 16 heures, le samedi 8 Juin 2018

Les remorques devront être garées au même endroit en ne gênant pas les concurrents voisins.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sera le parc concurrent

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera placé : a proximité du podium départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée

Lieu Salon d'Honneur 02120 Sains Richaumont a partir de 9h00

Téléphone permanence n° 06 12 37 98 33

Centre de secours le plus proche Centre de secours de sains richaumont Téléphone n° 0323609866

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.1P. ESSAIS)

L'épreuve se déroulera avec **1 ESSAI** chronométré obligatoire le dimanche 9 juin à partir de 8h30

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

La course se déroulera en **4 manches officielles** :

- Procédure de départ : feu de départ ou sous les ordres du directeur de course, chronométrage électronique au 1/100 par cellules photoélectriques.
- Les doubles montes partiront en premier dans l'ordre décroissant des numéros.
- Chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe, dans l'ordre des groupes suivant l'ordre décroissant des numéros. **Une pénalité de 5 secondes pourra être appliquée si ce n'est pas le cas.**
- La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- | | | |
|---|---|--|
| ▪ Quille de parcours renversée ou déplacée | = | 3 secondes |
| ▪ Quille d'arrivée renversée ou déplacée | = | 5 secondes. |
| ▪ Porte manquée ou erreur de parcours | = | manche non prise en compte pour ce pilote. |
| ▪ Echauffement des pneumatiques | = | Exclusion de l'épreuve |
| ▪ Passage dans un ordre différent que celui prévu | = | 5 secondes ajoutées à la manche |
| ▪ Non-participation à la manche d'essai obligatoire | = | Décision du collège des commissaires |

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches officiels

En cas d'ex-æquo, ce sera le meilleur deuxième temps, puis éventuellement le 3ème, puis les résultats des manches d'essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage à proximité du podium départ 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Des coupes seront distribuées à tous les concurrents classés et présents à la remise des prix (voir article 10.05)

10.4 : PODIUM :

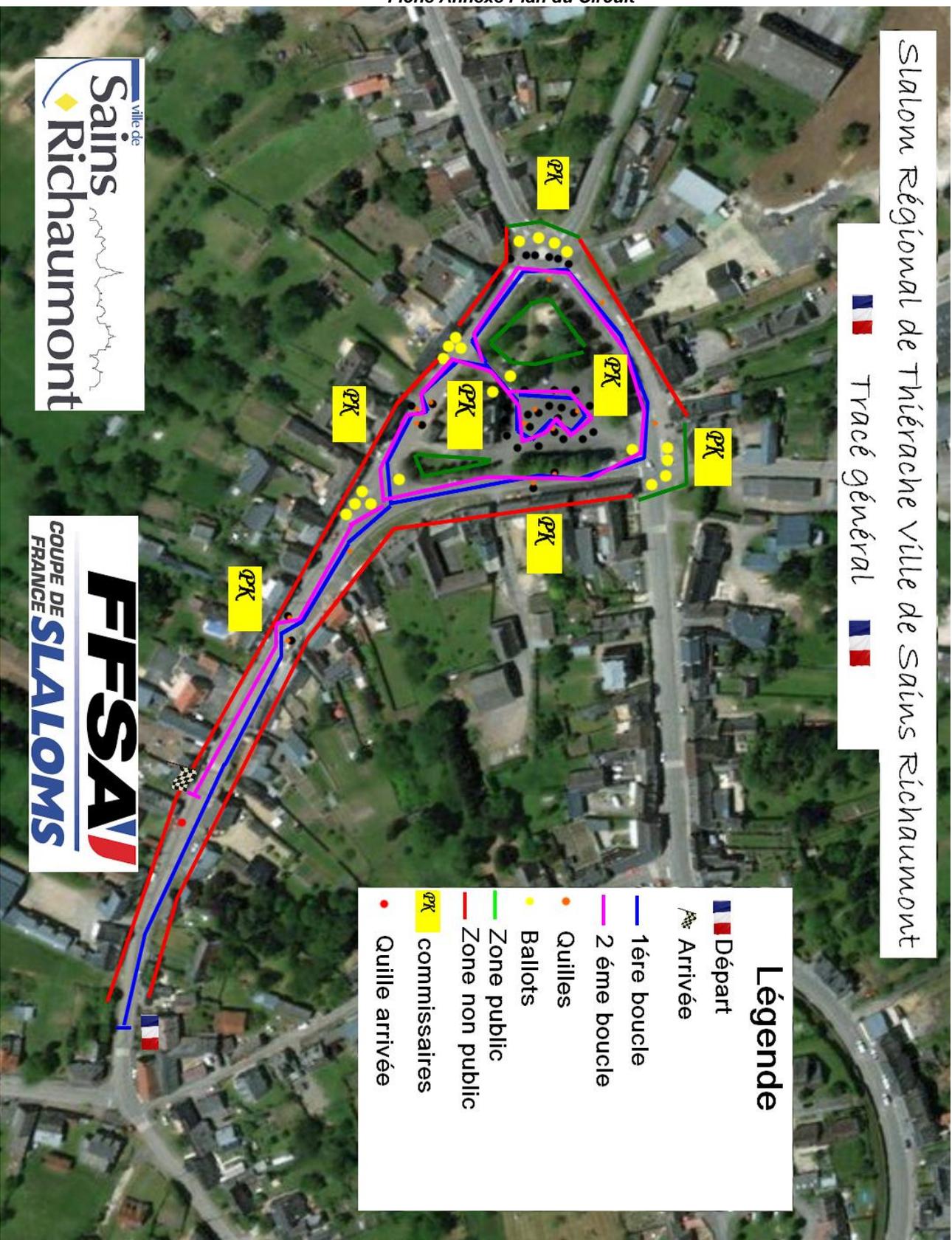
Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de classes.

10.5P. REMISE DES COUPES

Le dimanche 9 Juin 2019 à 19h00 heures, lieu Mairie de Sains Richaumont 02120

10.6 : Tirage au sort : À la fin de la remise des coupes un tirage au sort aura lieu pour lequel le remboursement d'un engagement sera remporté. **Le dit remboursement de l'engagement ne sera uniquement attribué qu'aux concurrents présents à la remise des coupes**

Fiche Annexe Plan du Circuit



Slalom Régional de Thiérache Ville de Sains Richaumont

Tracé général

- Légende**
- 🇫🇷 Départ
 - 🏁 Arrivée
 - 1ère boucle
 - 2ème boucle
 - Quilles
 - Ballots
 - Zone public
 - Zone non public
 - PK commissaires
 - Quille arrivée

